



Appel à consultation pour l'appui à l'élaboration de l'inventaire national des émissions inclus dans la Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la
Transparence à la CCNUCC »

Date : 09 Janvier 2024

Description de la mission : Appel à consultation pour l'appui à l'élaboration de l'inventaire national des émissions inclus dans la Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques

Titre du projet : Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : 23 Janvier 2023, avant midi

Les offres seront envoyées par mail : ccn.rbt1@gmail.com ou déposées aux bureaux de la Coordination du Projet CCN/RBT1 au Département de Développement Durable - Ministère de la transition énergétique et du développement durable, à l'adresse suivante :

Coordination du Projet CCN/RBT1 – Bureau 324 & 328
Département de Développement Durable
Ministère de la transition énergétique et du développement durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com.

I. Contexte

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) stipule que chaque Partie communique à la Conférence des Parties les informations relatives à ses émissions anthropiques par les sources et l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le Protocole de Montréal. Ces informations sont consignées dans des Communications Nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des Parties, lors de sa huitième session.

Par ailleurs, les pays Parties non visées à l'annexe I, ont également été tenues, en respect à la décision 1/CP16, de soumettre des Rapports Biennaux Actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le Maroc, dans le cadre de ses engagements vis à vis de la convention, a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et 2021, et trois Rapports Biennaux Actualisés (2016, 2019 et 2022).

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier BTR et leur rapport d'inventaire national (si celui-ci est soumis séparément du BTR), au plus tard le 31 décembre 2024.

Le projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC » vient répondre à ce besoin et appuie le Maroc dans l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale et le premier rapport relatif à la transparence (CCN/RBT1) à la CCNUCC. La présente étude quant à elle, vise à élaborer l'inventaire des années 2020 et 2022, en tant que partie fondamentale du rapport combiné CCN/RBT1.

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect des communications nationales dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2021.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES qui dispose désormais d'un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation définies et renforcé les capacités institutionnelles et techniques.

Le projet CCN-RBT1 vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, Ce projet favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;
2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2020 et 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuation de la NDC et leurs effets sont mis à jour ;
4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets sont mis à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport BTR1/NC5 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5 /CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et évaluation du projet est mis en œuvre.

III. Objectifs de la consultation

La présente étude s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du premier rapport biennal sur la transparence au Maroc. Elle consiste principalement à :

- Accompagner les secteurs dans le calcul des inventaires des années 2020 et 2022 ;
- Vérifier les résultats obtenus dans le cadre de la réalisation des inventaires des années 2020 et 2022 ;
- Assurer l'harmonisation des résultats historiques et ceux obtenus, en prenant en compte les remarques obtenus lors de l'évaluation du BUR3.

Le mandataire est fortement appelé à consulter les décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3 pour répondre adéquatement à cette consultation, afin de présenter son livrable final dans le format approprié.

Le consultant est appelé également à prendre en considération les remarques des évaluateurs de la CCNUCC sur le BUR3.

IV. Missions et activités

Mission 1 : Accompagnement à la collecte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet CCN/RBT1, une étude a été déjà lancée pour réaliser l'inventaire des émissions des années 2020 et 2022.

Le consultant aura pour mission de conseiller l'équipe en charge de la réalisation des inventaires, y compris les parties prenantes si nécessaire.

Il aura ainsi pour rôle de :

- Vérifier la consistance et la certitude des données ;
- S'assurer de l'alignement des données demandées à ceux préconisées par les lignes directrices 2006 ;
- Conseiller sur l'estimation de l'incertitude relative aux données ;
- Conseiller sur les hypothèses à prendre en considération, en cas d'indisponibilité des données et de certains paramètres clés ;
- S'assurer de prendre en compte les remarques sur l'évaluation du BUR 3, notamment celles en lien avec la transparence quant aux sources des données, les modalités de collecte et d'archivage, les hypothèses considérées.

Livrables de la Mission 1

- Approche méthodologique, y compris le planning de réalisation
- Un rapport sur l'appui apporté comportant :
 1. Un descriptif de l'appui apporté ;
 2. les points clés n'ayant pas pu être traités dans le cadre des inventaires 2020 et 2022 ;
 3. Les défis et les difficultés persistantes ;
 4. des recommandations pour améliorer la qualité des données et fluidifier la démarche de collecte pour les prochains inventaires
- Liste des données validées, avec la source des données

NB : Le prestataire doit scrupuleusement s'aligner aux données et aux formats à communiquer, tel que précisé dans la Décision 17/CP.8, la Décision 5/CMA.3 et la Décision 18/CMA.1.

Il doit vérifier les formats qui seront utilisés par le prestataire dès à présent, et indiquer toute donnée et cellule à intégrer.

Le consultant n'est pas appelé à assurer la collecte des données auprès des parties prenantes. Il peut toutefois, s'il le souhaite y participer.

Mission 2 : Vérification et harmonisation des calculs

Activité 2.1 : Validation des approches

Cette activité sera dédiée à la validation des approches, des hypothèses de calculs des inventaires et des incertitudes, et des facteurs d'émissions à utiliser. Le consultant doit participer à toutes les étapes, en tant que vérificateur des calculs, y compris les étapes intermédiaires ;

Le Département de Développement Durable s'assurera que les résultats émanant de l'étude en cours sur l'inventaire soit automatiquement partagé avec le prestataire. Des réunions peuvent être organisées entre les différentes équipes pour assurer la compréhension des approches et l'harmonisation des résultats.

Il est très important de prendre en considération que les inventaires qui seront élaborés utiliseront de nouveaux facteurs d'émissions. De ce fait, il est important de s'assurer que les différences des résultats émanent des nouveaux facteurs d'émissions et ne sont pas liés à la certitude des données d'activité, aux approches de calculs ou aux hypothèses. Ainsi, le consultant apportera son appui pour harmoniser les résultats et apporter les clarifications nécessaires quant aux éventuelles différences.

Livrables de la mission 2

- Tableaux de calculs pour tous les secteurs d'inventaire ;
- Formats tabulaires pour le reporting, respectant les formats exigés sur la base des Décisions susmentionnées, y compris les explications nécessaires pour les nouveaux résultats obtenus ;
- Liste des facteurs d'émissions utilisés, par source émettrice.

Mission 3 : Revue du rapport final d'inventaire

Le consultant aura pour mission de vérifier le rapport d'inventaire élaboré dans le cadre de l'étude en cours. Il est donc appelé à s'assurer que :

- Le rapport correspond aux formats et contenu préconisés par les Décisions susmentionnés,

- Qu'il comporte les informations demandées par le rapport d'évaluation du BUR 3 par le processus ICA ;
- Qu'il comporte les explications nécessaires pour comprendre les résultats obtenus, les approches de calculs, les hypothèses, etc ;
- La procédure d'Assurance qualité / Contrôle qualité proposée est adaptée au contexte national et est faisable dès les prochains cycles d'élaboration des inventaires nationaux.

NB : Le consultant doit participer à l'atelier final de présentation des résultats obtenus dans

Livrables de la mission 3

- Version révisée du rapport d'inventaire, prenant en considération les remarques sur le BUR 3 et les difficultés persistantes, le cas échéant, ainsi que toutes les explications nécessaires pour assurer une transparence maximale.

V. Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables
Mission 1	<ul style="list-style-type: none"> • Approche méthodologique, y compris le planning de réalisation • Un rapport sur l'appui apporté comportant les sections décrites au niveau de la mission 1 • Liste des données validées, avec la source des données 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine après la signature du contrat • 4 semaines après la signature du contrat • 6 semaines après la signature du contrat
Mission 2	<ul style="list-style-type: none"> • Tableaux de calculs pour tous les secteurs d'inventaire ; • Formats tabulaires pour le reporting, respectant les formats exigés sur la base des Décisions susmentionnées, y compris les explications nécessaires pour les nouveaux résultats obtenus ; • Liste des facteurs d'émissions utilisés, par source émettrice. 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 semaines après la signature du contrat • 9 semaines après la signature du contrat • 9 semaines après la signature du contrat
Mission 3	<ul style="list-style-type: none"> • Version révisée du rapport d'inventaire, prenant en considération les remarques sur le BUR 3 et les difficultés persistantes, le cas échéant, ainsi que toutes les explications nécessaires pour assurer une transparence maximale. (version provisoire et définitive). 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français, fournis en version provisoire et définitive, sous format papier (6 copies) et sous format électronique (Word et PPT)

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 3 mois à compter de la date de signature du contrat.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 35 Hommes/Jour¹.

¹Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

VII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire ;
- Participer aux réunions clés, d'échanges avec les parties prenantes, avec le titulaire du marché relatif à l'élaboration de l'inventaire et avec le DDD ;
- Assurer le conseil tout au long de la consultation ;
- Participer à l'atelier final de présentation des résultats obtenus² ;
- Suivre les décisions de la CCNUCC, en lien avec la prestation ;
- Garder à l'esprit la transparence dont doit être doté le Document final.

VIII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 10 % après la signature du contrat ;
- 30% après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission3.

IX. Profil demandé

Le consultant indépendant devra répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

Expert national en changement climatique

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 15ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques
- Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires ;
- Maîtrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES ;
- Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, le MRV, etc. ;
- Maîtrise des exigences de la CCNUCC en lien avec le reporting sur l'inventaire des GES ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation
- Des références pertinentes dans le domaine des inventaires nationaux des émissions de GES ;
- Ayant au moins participé à une Communication Nationale sur les Changements

² L'atelier sera animé par le prestataire en charge de l'étude d'inventaire. Le consultant peut, s'il le souhaite, participer à l'animation de cet atelier

X. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

Document	Contenu
Offre technique	<ul style="list-style-type: none"> Le CV du consultant; Les étapes et calendrier de mise en œuvre ; L'approche méthodologique de travail ; Les références techniques des prestations similaires / en lien avec la présente consultation.
Offre financière	<ul style="list-style-type: none"> Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

XI. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser le CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandé seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 30 points</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités disposition de présenter des vidéos sur les deux thématiques (30 points)</p> <p>Satisfaisante : Retracer les orientations du CPS en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions (Réflexion développée) (15 points)</p> <p>Moyenne : Conforme au CPS, consistance partiellement détaillée ou omission d'un élément qui ne touche pas à la substance constituant le corps de la prestation à réaliser (compréhension moyenne) (5 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)</p>	30
<p>Profil du consultant : 70 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (10 points) Expérience : Ayant au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (10 points) Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires (10 points, 2 points par étude) Maîtrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES (15 points, 5 points par inventaire) Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, le SNI GES, la transparence climatique, le MRV, etc. (10 points, 2 points par étude) Ayant au moins participé à une Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Maroc (ou BUR) (15 points, 5 points par référence) 	70
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de **70 points** qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

- **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$
Avec :
P : Prix de l'offre
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique	→30% pour l'offre financière
$N = 0,7 * T + 0,3 * F$	
Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.	

XII. Dépôt des offres

Les offres seront :

Envoyées par mail à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com

Ou

Déposées Par courrier en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration des « Informations sur le soutien financier, le soutien à la conception, le soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, fournis et mobilisés, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », inclus dans le premier rapport biennal sur la transparence du Maroc

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Au plus tard le **23 Janvier 2023, avant midi**, à l'adresse suivante :

Département du Développement Durable / DCCBEV
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Coordination nationale du Projet «Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC – CCN/RBT1 »
« Bureau 324 ou 328», N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc